

## **VENISSIEUX**

**SYNDICAT SUD CT VENISSIEUX**

**17 avenue Pierre Semard**

**Vénissieux 69200**

**Tel : 04 72 21 62 77**

**E-Mail : [sudvenissieux@yahoo.fr](mailto:sudvenissieux@yahoo.fr)**

### **CR de la réunion du 30 mai 2013** **suite au préavis de grève du 4 juin 2013**

**(Présents : DRH, DGA des ressources, Directeur de la DSJF –  
5 gardiens section SUD – 2 SUD syndicat général )**

**Le DGA des ressources lit à voix haute le mail que SUD a envoyé au maire en relevant que le préavis s'adresse à tous les agents.**

**En préambule, la ville assure que tout a été mis en œuvre pour assurer le suivi de notre collègue :**

- dépôt de plainte**
- protection fonctionnelle**
- constitution de partie civile par la ville**
- prise en charge psychologique**
- accompagnement personnalisé aux démarches**
- arbres des causes**
- médecine professionnelle**
- 

**Le DGA des ressources nous invite alors à étayer nos revendications par d'éventuelles propositions de solutions.**

**La direction des Sports nous fait part de la volonté de notre collègue qu'il n'y ait pas de récupération syndicale liée à son agression.**

**SUD est surpris par cette remarque car ce ne sont pas ces pratiques syndicales.**

**SUD rappelle les revendications de son préavis de grève : les gardiens des sports sont en attente de mesures concrètes en matière de prévention. Il préconise notamment le travail en binômes (doublage des équipes) le soir et les week-ends. SUD pose le problème de la sécurité des agents dans l'exercice de leurs fonctions, qui relève de la responsabilité de l'employeur, lequel a une obligation de sécurité de résultat en la matière.**

**Le DGA des ressources admet que notre préavis de grève soulève des questions importantes. Il insiste sur le fait qu'aujourd'hui la ville a pris au sérieux ce problème mais signale que pour autant un système de protection totale est impossible à garantir.**

**Dans ce cas il précise que même une présence policière n'empêche pas tout risque et que, par conséquent, même si notre idée de doublage des équipes lui semble intéressante, elle semble insuffisante. Par expérience, le DGA des ressources nous avertit du danger d'ascension de la violence : tout renfort appelle du renfort supplémentaire dans l'autre camp, avec le risque d'introduction d'armes .**

**Le directeur de la DSJF ajoute que la procédure en cas d'agression par du public a été appliquée peut-être avec un peu de retard**

**Le DGA des ressources rebondit sur cette remarque en préconisant qu'un effort soit fait au niveau de la ville en matière de communication et de formation des agents, voire d'amélioration du volet « prévention » contenu dans le livret de sécurité distribué l'année dernière aux agents de tous les services, administratifs compris.**

**Il développe alors un argumentaire qui s'appuie sur la formation au public agressif et violent prenant appui sur sa propre expérience. Cette formation pourrait s'accompagner d'une partie plus pratique tels que l'initiation aux techniques de la défense, en partenariat avec les agents de la police (municipale comme nationale).**

**Sur ces considérations, le DGA des ressources invite SUD à faire éventuellement d'autres propositions. En attendant, il assure que l'agent agressé sera assisté dans toutes ses démarches de recours, en listant encore une fois les différentes mesures prises par la ville.**

**Un des gardiens fait part de son impression que la réponse donnée autour de cette table est une récitation alors qu'il s'attendait à une réponse humaine, ne faisant pas l'effet de traiter le cas à la légère ; il ne cache pas sa peur aujourd'hui d'être confronté à une agression ni son inquiétude de voir que les seules vraies mesures se cantonnent à la prise en charge post accident, sur laquelle le DGA insiste à plusieurs reprises.**

**SUD dénonce que la situation actuelle n'est plus acceptable : déjà, bien avant 2012, la section syndicale n'a eu de cesse d'alerter sur les difficultés que les agents rencontrent sur le terrain. L'année dernière, un délégué CHS SUD a constaté les faits, le CHS les a évoqués maintes fois, les nombreuses réunions de services les ont repris ; le 14 mai dernier, ces difficultés ont été rappelées, le constat est là : notre collègue s'est violemment fait agresser !**

**Combien faudra-t-il encore d'agents pour payer le prix fort pour qu'enfin des mesures concrètes soient prises ? Faut-il rappeler ici que la négociation doit porter non sur les mesures d'accompagnement post accident mais sur une prévention pragmatique ? Le doublage des équipes est une proposition sérieuse, qui en fait partie, même si le DGA des ressources n'en semble pas convaincu.**

**SUD avance également une seconde proposition puisque la ville semble à court d'idée en matière de sécurité préventive des agents sur le terrain... et propose d'aborder la question sous un autre angle : avec l'intervention d'un autre équipage, celui du TOP dans le cadre d'une médiation sociale, sensible le soir et le week-end : "La médiation sociale est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose". Cette solution permettrait aux agents des sports de faire leur travail de responsable d'équipements sportifs et aux agents du TOP d'assurer cette médiation sociale.**

**SUD fait enfin savoir que le droit de retrait peut toujours être activé par les agents à tout moment, mais cela ne constitue pas en soi une solution durable efficace pour tout le monde.**

**Le DGA met alors en garde le syndicat quant à l'emploi abusif du droit de retrait, qui relève d'un cadre bien défini de « danger grave et imminent. »**

***SUD considère ce regard comme intimidateur . Ça peut arriver à n'importe quels agents des sports . Alors... au nom du principe de précaution, n'y a-t-il véritablement pas lieu qu'un agent (ou des agents) responsable(s) d'équipements sportifs, ne se sentant pas en sécurité, use(nt) du droit de retrait ?***



**SUD reste donc en attente de propositions !**

**A la fin de cette négociation, SUD ne partage toujours pas l'avis du DGA et conforte son raisonnement : la présence d'une deuxième personne est généralement dissuasive quant au passage à l'acte ; en effet, elle modifie les conditions de l'échange entre les individus et rend peu probable que les deux agents se retrouvent couchés sur le tapis...**

**SUD insiste sur le fait que les missions de sécurité quel que soit leur nature se font au minimum à deux, exemple : le TOP, la PM, la PN, les TCL, etc. Le profil de poste des responsables d'équipements sportifs font état de mission de sécurité lié à l'activité du poste avec notamment : « la gestion des conflits et des incivilités dans la limite de ses attributions et médiation » .**

**Par conséquent, si en effet la partie formation est en prendre en compte, le renforcement des équipes des responsables des équipements sportifs reste une priorité.**

**Il nous semble que les métiers de la prévention ou de la sécurité sont des métiers à part entière même si celles-ci entrent pour une part dans le profil de poste des agents des gymnases. Il n'en reste pas moins que le travail en binômes qui permet non seulement à l'agent de se sentir mieux sécurisé sur le plan psychique ( travail du soir et du week-end ) dégage aussi plus de temps de travail pour absorber les charges de travail non planifiées, notamment lors des 14 (voire plus) manifestations sportives répertoriées à ce jour.**

**En maintenant la revendication du travail en binômes et la présence du TOP sur les installations en tant que médiateur social, Sud propose donc de travailler sur deux volets pour renforcer la sécurité des agents.**

**Le directeur de la DSJF signale qu'un arrêté a été mis en place pour fixer des temps de présence de la PM et de la PN ; un gardien fait remarquer « qu'on ne les voit pas ».**

**Le DGA admet qu'un travail de communication est peut-être là aussi à faire ; il envisage de mettre en place une rencontre avec les acteurs de la sécurité, que sont le TOP et les deux polices, sur cette question pour permettre aux agents des sports d'exprimer leurs ressentis.**

**SUD accepte et attend une proposition de date.**

**Conclusion : les délégués de la section réunis pour analyser le contenu de cette réunion ont décidé de maintenir le préavis de grève afin de permettre à l'assemblée générale du 4 juin de prendre les meilleures dispositions pour dire « Plus jamais ça ! ».**